



DECLARATION LIMINAIRE CAPL N°2 Mouvement de mutation complémentaire Contrôleurs

32000 postes supprimés depuis 2002 et encore 1935 cette année.

La DGFIP est à nouveau un élève modèle et le Directeur Général souhaite une bonne année aux agents de DGFIP, qui voient leur charge de travail exploser sous l'effet du manque de personnel.

Monsieur le Président,

En préambule, F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP condamnent fermement la politique de gel des rémunérations des fonctionnaires et revendiquent le rattrapage immédiat du pouvoir d'achat par l'augmentation du point d'indice.

F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP dénoncent également la politique de suppression d'emplois qui nous conduit aujourd'hui à prioriser nos missions, voire à en abandonner certaines. Malgré un déficit d'emplois très important l'administration a décidé de ne pas faire appel à la liste complémentaire des concours de catégorie B. Pire alors que 62 d'entre eux ont renoncé au bénéfice du concours, vous avez décidé de ne pas combler ces désistements. Une fois de plus ce sont les services qui en pâtiront.

Pour F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP ces décisions sont totalement **irresponsables**.

Lors du GT mutation, M. Courtin, chef du bureau gestionnaire du personnel à la Direction Générale, a légitimé le refus de l'administration de recruter sur la catégorie B par un recrutement complémentaire en catégorie C.

Certes nous ne pouvons que nous en réjouir, mais l'état de l'emploi en catégorie C est tel, que cela est bien loin de combler les vacances existantes. De plus, les cadres n'étant ni fongibles ni miscibles, le recrutement en C n'apportera aucun plus à la catégorie B.

Il est faux de penser que, comme dans le conte « De miraculis sui temporis » repris sous le nom « du Joueur de flûte de Hamelin », nous allons nous laisser hypnotiser par une si grossière musique.

Explication fumeuse, tour de « passe-passe », M. Emmanuel MACRON l'enchanteur ne nous enchante point et ce sont, au final, les agents qui déchantent.

Monsieur Le Président, sans un vaste plan de recrutement, nous ne pouvons faire face à l'exercice correct de nos missions. Cette dégradation du service public combinée à la politique économique actuelle conduit à l'exaspération des usagers et à de nombreux actes de vandalisme sur nos bâtiments.

Depuis 10 ans, la DGFIP a déjà payé un énorme tribut aux suppressions d'emplois. Malheureusement, les chiffres annoncés lors du CTM ne nous rassurent pas, loin s'en faut :

2 000 emplois supprimés.

F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP exigent, à minima, le comblement des emplois à hauteur des vacances. En effet, cette année encore, le projet de mouvement complémentaire de catégorie B révèle un déficit important d'agents par rapport aux emplois implantés dans les départements :

-804,80 en filière fiscale et **-1 170,30** en gestion publique.

Pour mars 2015, vous avez muté 214 agents pour 2 348 demandes formulées, soit un taux de satisfaction ridicule de **9,11 %**.

C'est inadmissible !!! Cela conforte notre analyse, qu'un mouvement principal plus un mouvement complémentaire ne font pas deux véritables mouvements.

Lors de la CAPN du mouvement général, nous n'avons pu que constater la rigidité de l'administration face aux dossiers défendus. Votre interprétation restrictive vous a amené à refuser, la quasi-totalité des demandes tardives, des extensions de vœux, des annulations et à repousser la prise en compte de certains rapprochements.

Vous comprendrez donc que nous restons plus que sceptiques à l'ouverture de ces débats.

En outre, les fiches communiquées lors du GT mutation sont loin de nous rassurer.

F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP condamnent le futur système des RAN dérogatoires et l'abandon des filières dans les SIP. De plus nous dénonçons l'instauration de mutations obligatoires en cas de suppression d'emploi. Cette décision est contraire à celle actée dans le système cible à savoir, aucune identification, locale ou nationale, en cas de suppression d'emplois.

C'est encore et toujours du « PERDANT » « PERDANT ».

F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP rappellent leur revendication forte de maintenir et d'étendre à tous les agents de la DGFIP promu de C en B, à titre interne, le droit d'être maintenu dans leur département d'origine dit « **droit au retour** ».

F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP continuent à défendre cette orientation, souhaitent que tous les agents dans cette situation fassent l'objet d'un réexamen favorable pendant cette CAP au nom d'une véritable promotion sociale.

F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP dénoncent un système de RAN inadapté à notre réseau et rappellent leur attachement à des règles de gestion qui profitent à **tous** les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible, Département, Commune, poste
- le maintien du droit au retour
- deux véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP exigent que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

Nous demandons que cette liminaire soit annexée au PV de la CAPL N°2 du 16 janvier 2015